

Image not found or type unknown



Perte prime ancienneté??!!

Par **ydilyo**, le **25/06/2010** à **10:29**

Bonjour, rn rn voila le sujet, l'entrepot de la société de mon ami est basé en picardie au mois de juillet cet entrepot déménage pour se situer dans le pas de calais. rn rn Ce déménagement suscite la signature d'un nouveau contrat (tjr un cdi) puisque le taux horaire du département est plus élevé, cependant le patron a informé mon ami qu'il perdait son ancienneté! rn rn Est ce normal étant donné qu'il n'y a aucun autre facteur qui change? Merci d'avance à vous.

Par **Visiteur**, le **27/06/2010** à **10:26**

bonjour, rn rn si signature nouveau contrat.. il doit y avoir soit démission soit licenciement... rn rn normalement si l'entreprise déménage, il doit y avoir un avenant au contrat de travail spécifiant les nouvelles conditions, mais votre mari doit garder son ancienneté...